

PRINCIPES D'INTERVENTION

Un **accompagnement global**, prenant en compte l'ensemble des problématiques personnelles, sociales et professionnelles, et très **individualisé** quand aux contenus, méthodes, moyens développés, sur des durées longues, et jusque dans l'emploi,

Une **double dynamique individuelle** (entretiens) et **collective** (formations et ateliers), s'appuyant sur la libre détermination de ses objectifs par le bénéficiaire,

Un **réfèrent unique** pour chaque personne pouvant solliciter les compétences d'une **équipe pluridisciplinaire** : conseillers d'insertion, formateurs, consultants, psychologue, intervenant en synergie dans la mise en œuvre des parcours.

La mobilisation d'un très **large réseau de partenaires**, institutions, associations, organismes de formations, collectivités locales et entreprises, opérant dans les champs du social, de l'hébergement, de la santé, de la culture, de l'I.A.E, de la formation, de l'emploi ou de l'activité économique.

Une **pédagogie individualisée, expérientielle et collaborative** qui permet d'intégrer les retours d'expérience et de s'appuyer sur le soutien d'un groupe.

DEONTOLOGIE ET QUALITE

Mode d'emploi est très attentif à la qualité des accompagnements proposés qui s'appuie sur :

- Le **respect des personnes** et de leurs choix,
- La **neutralité** et l'absence de jugement de valeur de la part des intervenants vis à vis des personnes et de leurs parcours,
- La **compétence** des intervenants : de formation supérieure, ceux-ci ont plusieurs années d'expérience dans l'insertion et continuent de se former chaque année.
- La **fiabilité** des méthodes, outils et techniques mis en œuvre, qui sont évalués, développés et améliorés par une démarche de veille permanente et mutualisation collective.
- La **supervision** des pratiques des intervenants dans le cadre des réunions d'équipe hebdomadaires, des comités de suivis trimestriels et des entretiens professionnels réguliers avec leurs responsables hiérarchiques.
- Le **travail en synergie** avec l'ensemble des partenaires : travailleurs sociaux, conseillers Pôle emploi, mission locale, PLIE, médecins... Les décisions concernant l'orientation des parcours sont prises en concertation avec l'ensemble des professionnels intervenant auprès des personnes accompagnées.
- Le suivi et l'**évaluation continue** des parcours et des actions, avec des outils de pilotage interne dédiés.
- L'évaluation des actions par les bénéficiaires.